



Conseil national des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale



Paris le 24 juillet 2017

## Les Présidents,

A l'attention de Monsieur Édouard PHILIPPE

Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

La presse fait désormais largement écho à l'intention du gouvernement de procéder à une baisse générale des aides au logement dans le cadre de la réduction du déficit des comptes publics sur laquelle il s'est engagé dès cette année 2017.

Les commentateurs s'appuient pour la justifier sur votre déclaration de politique générale du 4 juillet dernier où vous déploriez l'inefficacité de la politique française d'aide au logement manifestée par une « dépense deux fois plus élevée que celle de ses voisins européens (alors que) les Français éprouvent toujours autant de difficulté à se loger ».

L'inefficacité de la politique publique du logement constitue pourtant une mauvaise justification pour la réduction de l'aide aux familles pauvres et modestes que constituent pour l'essentiel les « aides à la personne ». Du point de vue de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ces aides se signalent au contraire par de bons résultats au regard des sommes allouées :

- Relativement aux montants dépensés, les APL ont un impact sur la réduction du taux de pauvreté supérieur à celui de l'ensemble des minimas sociaux, dû à leur concentration sur les populations d'âge actif et les familles monoparentales.<sup>1</sup>
- En comparaison de la plupart des minimas sociaux, notamment du RSA et de la prime d'activité, les APL affichent un taux de recours élevé, de l'ordre de 80%, du fait de leur attribution effectuées le plus souvent d'office par les CAF, au vu des niveaux de ressources et en lien avec l'attribution du RSA et du fait qu'elles ne sont pas ressenties comme « stigmatisantes »<sup>2</sup>.

Les comparaisons européennes entre les politiques publiques de logement sont malaisées du fait des différences historiques concernant l'importance donnée à l'accès à la propriété ou au

---

<sup>1</sup> Les aides au logement réduisent de 2,3 points le taux de pauvreté pour 19,7 milliards d'euros de dépenses publiques contre 2,1 points pour l'ensemble des minimas sociaux avec une dépense de 24,3 milliards, source Drees, minima sociaux et prestations sociales, édition 2016.

<sup>2</sup> Source CNAF et rapport ONPES 2013 « repenser l'assistance ».

développement d'un secteur locatif social. Ces différences se sont encore accrues depuis la crise de 2008 . Ainsi n'est-il pas aisé de caractériser leurs mérites respectifs . Une donnée saute aux yeux cependant qui éclaire une baisse d'efficacité « absolue » du budget national des aides au logement depuis une quinzaine d'années . Dès 2012, la Caisse des dépôts signalait l'explosion des coûts de la construction du logement locatif social, soit 55% depuis 2005 au travers de toutes ses composantes : foncier, construction, honoraires. Elle voyait dans ce déséquilibre structurel une cause de la perte d'efficacité de l'aide publique « à la pierre » se traduisant par une diminution constante des mises en chantier particulièrement pour les logements de type PLAI seuls vraiment accessibles aux familles les plus pauvres<sup>3</sup>. Dans son dernier rapport daté de mars 2017 sur l'évaluation du Plan pluriannuel 2012/2017 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le CNLE soulignait clairement cette défaillance, avec sa double conséquence sociale : le maintien des difficultés graves d'application de la loi Dalo ; l'augmentation différentielle des taux d'effort logement net des aides pour les ménages pauvres et modestes, sensiblement plus élevés que ceux de la population en général<sup>4</sup> . Le CNLE en déduisait la nécessité de procéder au minimum à une revalorisation des plafonds de l'APL pour que ceux-ci rattrapent au moins les niveaux de loyers pratiqués dans les PLAI.

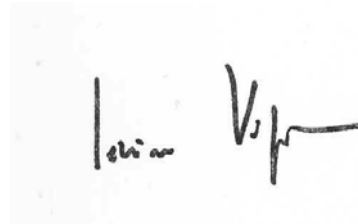
Vous comprendrez dans ces conditions combien le choix de la cible APL pour la réduction des déficits publics peut être choquant pour les personnes concernées. Vous réaliserez combien elle va à l'encontre des délibérations et des études conduites au sein du CNLE. Nous espérons que vous pourrez reconsidérer ce choix, à tout le moins assurer sa compatibilité avec la volonté exprimée par Madame la Ministre Agnès BUZYN au CNLE : meilleur accès aux droits, simplification et revalorisation des minimas sociaux, particulièrement le RSA et la prime d'activité dont l'attribution inclut une évaluation forfaitaire des APL. Nous attendons aussi de votre gouvernement qu'il explicite comment il entend conduire une politique publique du logement plus efficace et nous nous tenons à votre disposition pour en débattre. Le CNLE se prêterait par excellence à votre présentation.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Etienne PINTE,  
Président du CNLE



Jérôme VIGNON,  
Président de l'ONPES



Copie : Madame Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé

---

<sup>3</sup> « Les coûts de production des logements sociaux depuis 2005 », dans la revue « Eclairages » de la CDC, novembre 2012.

<sup>4</sup> « Données essentielles sur le logement, source INSEE références mars 2017. Entre 2001 et 2013, le taux d'effort logement net des aides s'accroît de 25 % pour les ménages du premier quartile de revenu, l'augmentation de loin la plus élevée.